

## REGLEMENT DU TREMPLIN 2018

L'Association 606 R&B organise un **Tremplin Blues, Rock et Musiques Actuelles** réservé aux **jeunes élèves** des écoles de musiques actuelles, MJC, chanteurs, musiciens solo ou en formation, **de Blues et musiques apparentées** : Blues **Chicago, Blues rock, Blues funky, Blues Jazzy, Blues country, Blues soul, Blues Grass** , Blues/ Rock électrique, Blues/Rock acoustique ..... en anglais ou en français.

**Article 1 - La date a été fixée au samedi 2 juin 2018, de 14 h à 17 h salle La Grange à Gron**

Ce tremplin Blues a pour but

- la découverte ou la mise en lumière des jeunes talents locaux,
- d'offrir la possibilité de se produire sur scène

**Article 2 -Prix** : Les groupes gagnants seront récompensés par l'offre de se produire en 2018 lors d'un concert organisé par l'association ou par des places pour les concerts au Théâtre de SENS.

**Article 3 - L'inscription est gratuite**. Les groupes devront faire parvenir leur inscription au plus tard avant le **25 mai 2018** accompagné du bulletin de participation complété

**Article 4 - Composition des groupes** : 2 des membres du groupe doivent avoir moins de 18 ans.

**Article 5 - L'ordre de passage** sera effectué par tirage au sort. **Le temps de passage** de chaque groupe est fixé à 20 minutes (installation comprise). Le tremplin débutera à 14 h précises. Prévoir d'arriver ½ h avant. Chaque groupe aura 5 mn pour se préparer.

**Article 6 – Il y aura plusieurs classements selon les groupes inscrits** : Blues chanté / Blues instrumental/ Coup de cœur 606/- de 16 ans/+ de 16 ans/ solo.. etc. Les groupes inscrits seront informés des différents prix après le 25 mai 2018 date de clôture des inscriptions.

**Article 7 - Les groupes joueront 3 morceaux. Un morceau doit être un morceau de Blues ou de Rock.** Les morceaux chantés peuvent être en français ou en anglais.

**Article 8 - Les musiciens doivent apporter leurs propres instruments** .(à l'exception de la batterie et du piano). Le batteur devra apporter ses cymbales.

**Article 10- Le jury** sera constitué de 5 membres de l'association et de musiciens

**Article 11- la grille de notation** est donnée ci dessous. Les critères d'appréciation incluront notamment la qualité du répertoire, des vocaux, des solistes et de la rythmique.

**Article 12- les groupes s'engagent à rester pour jouer s'ils gagnent** à la fin du tremplin vers 17h/17h30

**Article 13- le nombre de groupes sera limité à 8**

<b>Critères</b>	Qualité du répertoire <b>(0 à 10)</b>	Cohésion d'ensemble du groupe <b>(0 à 10)</b>	Qualité des vocaux <b>(0 à 10)</b>	Qualité des solistes <b>(0 à 10)</b>	Qualité de la rythmique <b>(0 à 10)</b>	Appréciation personnelle <b>(0 à 10)</b>	<b>TOTAL SUR 60</b>
<b>Nom des groupes</b>							